



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Que: -

COVID -19

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL À HUIS-CLOS

soyez informés que :

- Suite à l'entrée en vigueur du décret 177-2020, adopté par le gouvernement du Québec le 13 mars 2020, autorisant le conseil toute municipalité à siéger à huis clos, **les séances du Conseil Municipal de Sainte-Barbe sont tenues huis-clos;**
- Suite à l'entrée en vigueur de l'arrêté 2020-029, adopté par le gouvernement du Québec le 26 avril 2020, **un enregistrement de cette séance doit être maintenant ajouté au site internet de la Municipalité.**

DONNÉ à Sainte-Barbe ce 29^e jour d'avril deux mille vingt.

Chantal Girouard,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Girouard, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 29 avril 2020 entre 8 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 29 avril 2020.

Chantal Girouard,
Directrice générale et secrétaire-trésorière